

CACES R490 GRUE DE CHARGEMENT INITIAL

OBJECTIF DE FORMATION :

Obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Utiliser les Grues de chargement dans des conditions optimales de travail et de sécurité
- Obtention du CACES R490

METHODES PEDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

Partie théorique :

- Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard.
- Vérification des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz

Un livret de formation en couleur est remis à chaque stagiaire

Partie pratique :

- Mise en situation en groupe.
- Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des manœuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur.
- Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l'évolution de chaque stagiaire.
- Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

Exposé (diaporama)

Formation pratique sur l'engin de la catégorie concernée

Livret remis au stagiaire.

DUREE : 3 jours

DATES :

Sessions inter : Voir calendrier

Sessions intra : A définir

HORAIRE :

8h30– 12h00 / 13h00-16h30

LIEU :

En centre certifié CACES ou site*

**Si l'entreprise dispose des pré requis de mise en place des tests conformes à la R490*

EFFECTIF :

Sur site : 6 personnes / Testeur

COÛT (non assujetti à la TVA)

Inter : Nous consulter

Intra : Nous consulter

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



PUBLIC CONCERNE :

Toute personne amenée à utiliser des chariots de manutention avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine.

PRE REQUIS :

- Être apte médicalement
- Être âgé de 18 ans
- Maîtriser le socle commun de connaissances
- Avoir son Equipement de Protection Individuelle obligatoire.

RECYCLAGE :

Recyclage tous les 5 ans (préconisation INRS).

MATERIEL :

- Livret stagiaire individuel
- 1 salle de formation équipée Vidéoprojecteur, PC, paperboard
- Centre certifié CACES disposant :
 - ✓ D'une aire d'évolution pour la pratique
 - ✓ D'une grue de chargement représentative de la R490

ENCADREMENT :

Formateur reconnu compétent ayant suivi une formation de validation de compétences et testeurs certifié CACES.

EVALUATION :

Une évaluation à chaud sera conduite et permettra de mesurer le niveau de satisfaction immédiate du participant.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, remise d'une Attestation individuelle de formation et d'un Certificat de réalisation mentionnant si la personne est apte à la conduite en sécurité de la grue de chargement
L'employeur peut ainsi délivrer une autorisation de conduite
En cas de réussite aux tests, délivrance du CACES® R490
Les tests sont effectués **par un testeur certifié**

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Formation organisée en petits groupes permettant un temps de pratique suffisant
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Tout travailleur amené à utiliser une grue de chargement doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998. Le respect de ces prescriptions impose donc :

- 1-Que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de la grue de chargement, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire,*
- 2-Que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée,*
- 3-Qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité du chariot de manutention concerné, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées,*
- 4-Que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation*

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Sensibilisation des stagiaires au risque électrique et agir de façon préventive,
- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.

PROGRAMME :

THEORIE

Les grues de chargement et la réglementation

- Les différents types de grues
- L'autorisation de conduite

Les risques et les acteurs de la prévention

- Responsabilités juridiques, les accidents et risques liés à l'utilisation de la grue
- Les acteurs au niveau de l'entreprise, local et national

La typologie des grues de chargement :

- Connaissances générales,
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté,

Les élingues

- Les différents types d'élingues
- Utilisation, contrôle et stockage des élingues

Les règles liées à l'utilisation d'une grue et ses moyens de communication

- Les différents dispositifs et règles de sécurité
- Les moyens de communication

L'exploitation de la grue de chargement

- La prise de poste
- Conduite et manœuvres de la grue de chargement
- Règles de chargement et de transport
- Le code de la route appliqué aux grues de chargement

PRATIQUE

Exercices pratiques de manœuvres

- Accessoires de levage
- Manœuvres simples et complexes depuis le poste fixe
- Manœuvres avec la télécommande, manœuvres d'urgence

La fin de poste

- L'entretien journalier de la grue
- Vérification de la grue

TESTS CACES® : TESTS THEORIQUES ET PRATIQUES

Test théorique (QCM) et test pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance). Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

Bilan de fin de formation

Mis à jour le 20 mars 2023